



UNIVERSITE PARIS-EST VAL-DE-MARNE

(UPEC)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL

VENDREDI 24 FEVRIER 2017

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. Olivier MONTAGNE, Président de l'Université

Collège A - dit « des Professeurs des universités » :

Mme Josette CADUSSEAU

Mme Sonia GUELTON

M. Gérard TEBOUL

Collège B - dit « des autres enseignants » :

Mme Vèrène CHEVALIER

M. Frédéric GERVAIS

M. Éric PELLET

M. Alain MOUCHET

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. Laurent ALIBERT

Mme Marie-Agnès DESPRES

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. Taylan TULZU

Suppléants

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

M. Didier DOUSSET

Mme Jeannick LE LAGADEC

Mme Geneviève SERT

Parmi les membres Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A - dit « des Professeurs des universités » :

M. Frédéric BICHERON (procuration donnée à M. Gérard TEBOUL)

M. Pierre WOLKENSTEIN (procuration donnée à M. MONTAGNE)

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV (procuration donnée à Mme GUELTON)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Sylvie CIABRINI (procuration donnée à M. Laurent ALIBERT)

Mme Johanna HABIB (procuration donnée à Mme GUELTON)

M. Alain MOUCHET (procuration donnée à M. Benjamin MOIGNARD)

M. Benjamin MOIGNARD (procuration donnée à M. A MOUCHET et Mme GUELTON)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. Julien FREMONT (procuration donnée à M. Frédéric GERVAIS)

M. Julien GIRAL (procuration donnée à M. Laurent ALIBERT)

Collège dit « des usagers » :Titulaires

Mme Cécilia KOCH (procuration donnée à M. Taylan TULZU)

Suppléants

M. Mihai GUYARD

Collège des personnalités extérieures :Titulaires

M. Thomas TRUDY (procuration donnée à M. Frédéric GERVAIS)

M. Anthony CHOUMERT (procuration donnée à Mme Vèrène CHEVALIER)

M. Philippe SABATER (procuration donnée à M. Éric PELLET et Mme CHEVALIER)

Suppléants

Mme Frédérique HACHMI (procuration donnée à M. MONTAGNE)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

Mme Catherine DEVILLE-CAVELLIN, Assesseure Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Mme Cécile BAJARD, Directrice du SCD

M. BASQUIN Christophe, Directeur général des services

Mme Marie-Albane DE SUREMAIN, Assesseure « Formation et relations avec les partenaires académiques »

Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités (représentée par V. NJIKE)

Mme Anne Lise HUMAIN-LAMOURE, Directrice de l'UFR Lettres Sciences Humaines

M. Guillaume JULIEN, Directeur de la DEVE et Directeur de la recherche et de la valorisation par intérim

Mme Corinne LARRUE, Directrice de l'École d'Urbanisme de Paris

M. Joan LE GOFF, Directeur de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion

M. Adrien LEVRAT, Direction des affaires juridiques et générales

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE, Assesseur « Affaires juridiques »

Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE

M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie

M. Claude PASQUIER, Direction des services financiers

Mme Florence RIOU, Directrice des affaires juridiques et générales

M. Renaud SIOLY, Directeur Général adjoint en charge des ressources humaines

M. Christian TUTIN, Vice-Président Prospective et Développement
M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable
M. Tami MOURI, Direction du patrimoine et maintenance immobilière
M. Jean-Luc DUBOIS-RANDE, Directeur de l'UFR de Médecine

SOMMAIRE

I. VIE DE L'ETABLISSEMENT	6
I.1. Point d'information	6
I.2. Approbation des procès-verbaux de la séance du Conseil d'Administration du 25 novembre 2016 et du 16 décembre 2016.	9
II. RESSOURCES HUMAINES / FINANCES.....	10
II.1. (2.3) Approbation du compte financier pour l'année 2016.....	10
II.2. (2.1) Approbation de la politique de l'UPEC en matière de frais de déplacement.....	34
III. OFFRE DE FORMATION : APPROBATION DE LA TARIFICATION DE CINQ DIPLOMES UNIVERSITAIRES	38
IV. INFORMATION SUR LES CONTRATS ET CONVENTIONS APPROUVEES PAR LE PRESIDENT AU NOM DE L'UNIVERSITE	44

La séance est ouverte à 9 heures 44 sous la présidence de Monsieur MONTAGNE.

M. LE PRESIDENT.- Bonjour à toutes et à tous.

I. VIE DE L'ETABLISSEMENT

I.1. Point d'information

M. LE PRESIDENT.- Il y a quelques jours s'est tenue la première conférence territoriale en présence des territoires du Val-de-Marne et le Conseil départemental de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne. Les échanges ont été riches avec des diagnostics assez partagés sur les missions que doivent assurer les valeurs de l'Université. A été annoncé le fait qu'une deuxième conférence territoriale aura lieu à la rentrée prochaine, associant cette fois les acteurs économiques du territoire. Ce sera une conférence plus longue, sur une demi-journée. Cette conférence s'est tenue en fin d'après-midi et début de soirée cette semaine.

Parmi les autres informations, je voulais signaler qu'une cérémonie de signature de convention IAE avec l'UPEM aura lieu en fin de semaine prochaine, et également le fait que nous attendons, après la réunion interministérielle vers 17 heures ce soir, les résultats de l'ISITE et de l>IDEX, les auditions ayant eu lieu lundi et mardi, une réunion interministérielle en milieu d'après-midi, et une déclaration d'annonce probablement vers 17 heures aujourd'hui. Nous allons attendre ces résultats avec impatience.

Parmi les autres éléments, il y a eu la parution des textes officiels concernant les premiers appels à projets du programme d'investissement d'avenir dans la troisième vague sur les écoles universitaires de Recherche, avec une deadline début juin. Ce sont des éléments sur lesquels il y a des réflexions, mais ils posent un certain nombre de problèmes en termes de stratégie de positionnement, vis-à-vis des écoles doctorales en particulier. Nous concernant, nous sommes dans un périmètre précis de l'UPEC, c'est-à-dire la possibilité d'un Labex VRI de répondre à ce projet, le porteur du projet a décidé de ne pas candidater pour cet appel à projets. Néanmoins, il a déposé un projet de recherche hospitalo-universitaire, sachant que la position du Labex VRI est que le rôle de formation est déjà assuré au sein de masters dans des mentions déjà existantes et que le Labex n'a pas vocation à se lancer dans des aspects formation puisqu'ils sont déjà impliqués et cela n'a pas intégré la structure Labex VRI.

L'autre nouvelle, la prolongation des Labex espérée à 10 ans est déjà actée sur les 5 années et demie prochaines, c'est plutôt une bonne nouvelle, avec une évaluation internationale qui proviendra probablement dans les deux prochaines années en vue d'avoir si possible, en fonction des budgets et des financements, une prolongation au-delà de cinq ans et demi et éventuellement à dix ans.

Pour revenir sur le PIA 3, il y a eu la parution de la note concernant les nouveaux cursus. Nous allons travailler en attendant de savoir si, au sein de la COMUE, sachant que tout va dépendre des résultats de ce soir, en tout cas il n'y a pas de contacts radio puisque toute l'énergie était mise sur l'audition de l'enjeu international. Il est probable et souhaitable qu'avec l'UPEM, dans la mesure où il y a déjà eu des succès dans le cadre de la formation pour les projets IDEA et IDEFI, qu'il y ait des possibilités nous concernant sur la formation tout au long de la vie. C'est également une force de l'UPEM. Quoi qu'il en soit, nous avons par ailleurs d'autres projets en dehors du périmètre de la COMUE. Une réunion se tiendra prochainement rassemblant les équipes de direction des universités Paris VIII, Paris X, et Paris XII, avec pour principe le fait que chaque université puisse au moins apporter un projet, et d'étudier la possibilité pour les deux autres universités d'être associées à ce projet de façon que le périmètre et la pertinence de la réponse aux appels d'offres soient renforcés par une couverture territoriale plus large. Cette réunion n'a lieu pas la semaine prochaine, mais la suivante.

En termes d'actualité et de nouvelles, ce sont à peu près les seules choses que je souhaitais vous dire.

Un autre élément va nous concerner mi-mars. Ce sont les deux enquêtes d'étude de l'IGAENR et de l'IGF, qui a prévu de nous interviewer dans le cadre de la COMUE et des établissements universitaires au sein de la COMUE Paris-Est, sur l'impact des classements internationaux, sur une politique de site, et une deuxième enquête, et un deuxième rapport sur l'implication des grands organismes dans les politiques de site des universités. Ces quelques universités et quelques COMUE ont été ciblées pour répondre à différentes questions. Des entrevues sont prévues à la mi-mars pour l'élaboration de ce rapport IGAENR IGF.

Je voulais simplement saluer l'arrivée d'une nouvelle administratrice, en remplacement de Marie-Pascale MARTEL, Camille CHAUDONNERET, déléguée régionale de l'INSERM.

Mme CHAUDONNERET.- Je suis désireuse d'entendre les informations que vous apporterez à ce Conseil d'administration.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Nous saluons également la présence de Madame NIGUES, chargée de mission C2i des évolutions numériques à venir.

Mme NIGUES.- Bonjour. Je suis la nouvelle chargée de mission C2i, future chargée de mission PIX. C2i va disparaître d'ici un an, un an et demi, et sera remplacé par un nouvel outil de développement des compétences numériques s'appelant PIX. J'aurais l'occasion de revenir vous en parler à la rentrée 2017-2018 quand le développement sera terminé.

Mme GUELTON.- J'aurais souhaité avoir un retour sur la conférence territoriale.

M. LE PRESIDENT.- Une dépêche va être faite. Le déroulement est une présentation de l'Université. La priorité était de développer les aspects liés à l'université de proximité, UPEC, l'accueil des étudiants, sur la présentation du territoire couvert, des besoins en formation, de la provenance des étudiants sur le territoire est parisien et parisien, et un certain nombre d'éléments concernant les aspects stratégiques comme l'accueil des étudiants, la réussite en licence, les relations internationales et le renforcement des échanges internationaux, et notre souhait de travailler très étroitement avec les collectivités territoriales que cela soit les territoires, les communes, les départements ou la région avec une attache qui est le fait de pouvoir réfléchir dans les prochaines semaines ensemble sur des objectifs communs, des actions prioritaires à construire en commun et susceptibles de faire l'objet d'un conventionnement, ou en tout cas d'une déclaration, et au-delà de la déclaration, de l'élaboration de documents de partenariat avec les collectivités, sachant que cet élément devra être renforcé à mon sens dès la rentrée avec les acteurs économiques du territoire et également les chambres consulaires en élargissant le périmètre. C'était une première prise de contact pour annoncer les sessions de conférences territoriales. Nous avons prévu un plan de présentation au cas où l'assemblée serait silencieuse et finalement les prises de parole ont été immédiates. Tout ce que nous avons prévu de dire a été dit par les invités et les représentants élus des différentes collectivités. Une convergence de point de vue sur les attentes de ce que l'Université Paris-Est Créteil doit faire pour son territoire et la population. Une dépêche sera diffusée en interne ainsi qu'une dépêche de presse.

I.2. Approbation des procès-verbaux de la séance du Conseil d'Administration du 25 novembre 2016 et du 16 décembre 2016.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous des remarques sur ces procès-verbaux ?

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Sur le PV du 16 décembre, page 75, j'ai une demande de correction sur ma demande de correction. J'avais demandé que UP devienne UB et c'est devenu UD. C'est UB, comme unités budgétaires.

Ensuite, dans le PV du 25 novembre, il fait 99 pages, si je suis pour un verbatim le plus intégral possible et pas pour des comptes rendus synthétiques, peut-être serait-il possible de résumer des éléments comme la discussion ayant eu lieu sur les aspects syntaxiques de motions. Ils sont très longs et sans intérêt pour la communauté.

Ensuite, j'ai trois corrections relativement importantes, en page 16. Je ne reconnais pas véritablement mon intervention. Il manque des négations. C'est dans le PV du 25 novembre. Comme la dernière fois, l'on me fait dire le contraire de mon propos. Les propositions faites par Philippe TCHAMITCHIAN étaient claires « ne pas nous faire jouer pleinement le rôle » et de même « ne pas jouer pleinement ». Il manque à chaque fois les négations. Dernière phrase : je trouve aberrant de travailler en Ile-de-France sur les territoires. Je ne pense pas avoir dit cela mais : sans les territoires.

Enfin, en dernière remarque syntaxique, page 84, à la suite d'une intervention de Monsieur GIRAL, il y a : applaudissements de Monsieur GIRAL. Le « de » pourrait laisser penser qu'il aurait été le seul à applaudir.

Mme CHEVALIER.- J'ai le même genre de remarques que Anne-Lise. Page 44, sur une de mes interventions, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, ce n'est pas « mention » mais « motion ».

M. LE PRESIDENT.- Je propose, s'il y a d'autres modifications de ce type, que vous puissiez nous les adresser afin de faire les corrections syntaxiques et orthographiques.

Mme LE LAGADEC.- Puisqu'il y a un problème de relecture, ne pourrions-nous pas le repasser la fois prochaine en approbation ?

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Nous reportons l'approbation au prochain Conseil d'administration. Merci d'adresser vos remarques et demandes de correction.

Nous allons inverser l'ordre des points dans la mesure où le Commissaire aux comptes du Cabinet Deloitte est avec nous. Je vous propose de faire d'abord l'approbation du compte financier pour l'année 2016.

II. RESSOURCES HUMAINES / FINANCES

II. 1. (2.3) Approbation du compte financier pour l'année 2016.

Mme PASQUIER.- Bonjour. Quelques éléments déjà pour vous préciser que le budget 2016 avait été voté sous format GBCP. Néanmoins l'absence d'outil informatique permettant de suivre cette exécution sous cette forme, l'essentiel de ces diapositives vous est présenté en droits constatés, même si quelques diapositives à la fin vous donnent quelques éléments en exécution GBCP. Cela permet également de mieux comparer l'exécution budgétaire 2016 avec les exercices précédents. Concernant les recettes, nous avons constaté 231 M€ de recettes encaissables, en droits constatés. Cela représente une augmentation assez notable par rapport à 2015,+ 3 %, particulièrement sur l'augmentation des recettes propres et autres financements publics. Ces dernières sont en majoration de 15 %. Cela fait que le poids des recettes propres par rapport à l'ensemble de ces recettes est lui-même en augmentation. Il représente 17,6 % de l'ensemble de ces recettes, contre 15,8 % en 2015. Les subventions de l'Etat représentent 82 % de l'ensemble, et les recettes propres et autres financements publics, 18 %.

Sur l'évolution des autres financements publics, nous avons constaté cette année un peu plus de 11 M€. Vous avez la répartition par type de financeurs. Sur ces 11 M€, il y a un peu plus de 6 M€ pour des financements d'actifs, dans le cadre des opérations pluriannuelles, que cela concerne les travaux de restructuration (nous voyons ici le poids des subventions de la Région pour 2016) mais aussi toutes les opérations liées à l'activité Recherche.

S'agissant de l'évolution des ressources propres, vous constatez une augmentation de 5 % de ces recettes par rapport à 2015. 2015 avait traduit une réduction par rapport aux années antérieures. A nouveau, nous retrouvons une augmentation de ces ressources, particulièrement s'agissant des recettes de formation continue. Un million d'euros supplémentaires ont été constatés en 2016. De la même façon, sur la formation par l'apprentissage également, nous avons une majoration d'un peu plus d'un million d'euros. Les recettes en réduction sont essentiellement les contrats et prestations de recherche hors financements publics. Elles sont réduites d'un peu plus de 500 000 €.

Pour le reste, nous sommes à peu près sur les mêmes montants.

Du côté des dépenses, nous avons constaté 232 M€ de dépenses décaissables. Vous avez la répartition par enveloppe de ces dépenses. La masse salariale représente à elle seule 78 % de ces dépenses et le fonctionnement 16 %.

Vous avez l'évolution de ces enveloppes depuis 2012, avec l'augmentation entre 2015 et 2016. Une majoration tout à fait notable de l'ensemble de ces dépenses décaissables à hauteur de 9,5 M€, soit 4,3 % d'augmentation.

En valeur absolue, les dépenses de masse salariale marquent une augmentation de 3 M€. Cependant, en valeur relative, elles n'ont augmenté que d'un peu moins de 2 %, précisément 1,8 %.

En revanche, les charges de fonctionnement ont augmenté de pratiquement 5 %. Il faut noter particulièrement les dépenses d'investissements, hors travaux, puisqu'elles ont été majorées de 79 % par rapport à 2015, soit 2,4 M€ supplémentaires, et les dépenses de travaux également de 31 %.

Si nous faisons un focus sur la masse salariale et ce qu'elle représente sur l'ensemble des charges, nous rajoutons au montant de la masse salariale de 182 M€, la partie déléguée à la COMUE sur la rémunération des contrats doctoraux, nous obtenons donc une masse salariale globale de 184,8 M€, comparée à l'ensemble des charges qui, elles, ont nettement progressé en 2016, elles représentent 78,6 % en 2016 contre 79 % en 2015. L'ensemble des charges a davantage progressé que la masse salariale elle-même.

Si nous comparons maintenant cette masse salariale à l'ensemble des produits encaissables, les produits encaissables ont augmenté de 1,7 %, comme la masse salariale totale. En réalité, le poids de la masse salariale par rapport à l'ensemble des produits encaissables reste stable. Cela représente 82,5 % des produits encaissables. C'est effectivement un montant important. Il reste stable néanmoins.

Vous avez ensuite le détail de l'évolution de la masse salariale avec une évolution des rémunérations hors charges de 1,6 %, dont une augmentation des rémunérations principales de 2,2 %, et une évolution des charges de 2,3 %.

Les provisions sur charges de personnels sont en réduction par rapport à l'année précédente. Elles concernent des provisions des heures complémentaires ainsi que des comptes épargne-temps.

Vous avez aussi la représentation de la répartition de la masse salariale par activité et le poids relatif par activité. On constate une légère diminution sur les dépenses affectées à la formation au bénéfice des autres activités Recherche, immobilier,

pilotage, et vie étudiante. Vous avez la masse salariale par population. L'essentiel de cette masse salariale concerne le coût des enseignants et enseignants-chercheurs pour 117,9 M€, les BIATSS pour 48,3 M€. Les contrats de Recherche sont en légère réduction par rapport à l'année précédente.

S'agissant des contrats étudiants, le montant est le même qu'en 2015. Les rémunérations accessoires ont assez peu évolué. Au sein de ces rémunérations accessoires, cela concerne les cours complémentaires et les vacances administratives, l'augmentation concerne les vacances administratives. Cependant, il y a maintien du montant des rémunérations des cours complémentaires.

Vous avez les rémunérations consommant des emplois, c'est-à-dire les personnels sur poste, et ceux ne consommant pas d'emploi, c'est-à-dire les contrats étudiants et les rémunérations accessoires.

S'agissant de la consommation des emplois, vous aviez voté un plafond d'emplois en 2016, comme en 2015, de 2 620 équivalents temps plein travaillé. Il a été consommé en 2016, 2 573 ETP travaillés, soit 25 ETP de plus qu'en 2015. C'est en deçà du plafond voté. Sur ces 2 573, 81 concernent des contrats doctorats rémunérés par la COMUE et 2 492 sur la masse salariale de l'UPEC.

Vous voyez que les équivalents temps plein travaillé de titulaires ont été majorés de 5 emplois et les contractuels de 25 emplois. C'est ce qui est lu à travers la paye.

Quelques éléments sur les dépenses d'investissement, très importantes sur cet exercice, vous voyez que cela concerne tous les secteurs d'activité que cela soit le matériel de recherche fortement en progression sur 2016, mais également le matériel hors recherche et les travaux, 9 M€ de travaux. Nous atteignons 14 M€ de dépenses d'investissements décaissables.

La part de l'autofinancement sur ces travaux a progressé mais dans une moindre mesure. L'autofinancement par l'UPEC de ces investissements a progressé de 25 %.

Ces investissements vont générer une charge d'amortissement.

Vous avez l'évolution des amortissements constatés à hauteur de 16,1 M€, des reprises sur amortissement, c'est-à-dire les amortissements des subventions qui ont financé ces biens, pour 12,6 M€, soit un solde constituant la part de l'autofinancement à hauteur de 3,4 M€.

Vous voyez ensuite la répartition des dépenses par activité, le poids de ces dépenses décaissables dont 48 % ont été affectés directement à l'activité de formation et 25 % à la Recherche.

Nous pouvons noter cette année le poids de l'immobilier, 12 %. L'année dernière, c'était 11 %. Le pilotage, 11 %.

Vous avez ensuite la comparaison avec l'exécution budgétaire 2015.

Dans toutes les activités, les dépenses ont progressé, particulièrement sur l'immobilier. Cela représente une augmentation de 20 % mais aussi, même si nous ne le voyons pas beaucoup sur le graphique, toutes les dépenses liées à la vie étudiante sont en majoration de 17 % par rapport à 2015. Sur le reste, les formations, c'est une augmentation relative de 1 %.

Vous avez le taux d'exécution des dépenses ayant été réalisées par activité au regard de la prévision qui en avait été faite au budget rectificatif. Que cela soit dans tous les secteurs, l'exécution a été plus importante. Elle avoisine les 100 % dans toutes les activités, sauf pour l'immobilier, 82 %. C'est lié à la part des investissements n'ayant pas pu être réalisés complètement.

Le taux d'exécution des prévisions budgétaires pour cet exercice est particulièrement intéressant. En effet, nous avons constaté 98,7 % des prévisions définitives des dépenses hors investissements contre 97,3 en 2015. S'agissant de la masse salariale, celle-ci été réalisée à 99,6 % des prévisions. C'est plutôt sur le fonctionnement où le taux de réalisation est moindre.

Du côté des dépenses d'investissement, 69 % des prévisions définitives ont été constatées contre 65 % en 2015.

S'agissant des recettes, nous avons réalisé 99,8 % des prévisions définitives de recettes contre 98,9 % en 2015. Nous pouvons constater un taux particulièrement bon des prévisions de recettes.

Nous avons un meilleur taux d'exécution des produits que celui des charges. Forcément, cela va générer au niveau de l'établissement pour cet exercice un résultat excédentaire, de 2,6 M€. C'est bien sûr un taux constaté au niveau de l'établissement. Si nous regardons par unités budgétaires, nous avons des résultats pouvant être beaucoup plus variables. Du point de vue des recettes, ce taux varie de 86 % à 120 % selon les composantes.

De la même façon, sur les dépenses, ces taux varient de 82 % à 105 % selon les unités budgétaires. Nous pouvons constater en moyenne que, pour les composantes, les dépenses ont été réalisées à 91,5 %, et en central à 99,5 %.

S'agissant de l'équilibre de cet exercice pour déterminer le résultat, les charges ont été arrêtées à 235 604 192 €. Si vous comparez par rapport au budget initial 2016, il était de 235 707 475 €. Nous sommes en réalité très proches du budget initial. Au moins en matière de charges, nous n'aurions pas eu besoin en réalité de rectifier notre budget initial.

En revanche, du côté des recettes, nous avons constaté 238 184 000 €. Nous voyons bien que nous sommes beaucoup plus proches du budget rectifié en 2016. En effet, il avait été établi à 238,696 alors que le budget initial n'était que de 235,7. Si nous comparons le montant des produits et des charges, il y a un excédent constaté de 2,580 M€. Nous avons une capacité d'autofinancement qui intègre cet excédent pour un total de 6,499 M€. Sur le tableau des investissements, au-delà du montant des dépenses décaissables, il a été constaté sur l'exercice 2016 la remise en dotation du bâtiment de la bibliothèque de Sénart qui apparaît au niveau des investissements et des financements de l'actif. Malgré la capacité d'autofinancement importante, 6,5 M€, les financements externes de plus de 10 M€, il a fallu néanmoins prélever sur notre fonds de roulement pour équilibrer nos investissements.

Le fonds de roulement, au 31 décembre 2016, est de 26,524 M€. Nous avons prévu après le budget rectificatif 20,471 M€. Nous sommes au-delà de cette prévision compte tenu du fait que nous n'avons pas réalisé 100 % de nos investissements. En effet, nous les avons réalisés à 69 % seulement. Ce fonds de roulement représente l'équivalent de 44 jours de fonctionnement, sachant qu'un jour de fonctionnement représente un peu plus de 605 000 €.

Voici ensuite deux diapositives pour vous donner quelques idées de l'exécution budgétaire en format GBCP. Nous avons constaté des autorisations d'engagement à hauteur de 235 655 387 €, des crédits de paiement à hauteur de 237 410 547 €, et au regard, je vous ai mis le montant des droits constatés sur les dépenses décaissables, à hauteur de 231,903 M€. Nous avons eu beaucoup plus de décaissements que de droits constatés sur 2016. Autrement dit, nous avons payé en réalité des dépenses en 2016 qui avaient été rattachées (en droits constatés) à l'exercice précédent.

Pour déterminer le solde budgétaire, le tableau d'autorisations budgétaires en exécution, nous allons reprendre ces crédits de paiement et les comparer aux encaissements de recettes, soit 235 482 000. De nouveau, nous avons plus de recettes encaissées que de recettes constatées en droits acquis.

Nous avons 231 M€ de droits constatés et nous avons encaissé 235 M€. Ce sont des objets de dépenses et des objets de recettes différents.

Nous constatons un solde budgétaire, de trésorerie, représentant un déficit de 1,9 M€. Autrement dit, une partie de nos investissements a été financée par des recettes encaissées sur les années antérieures. Au-delà de ce solde budgétaire de 1,9 M€, d'autres opérations de trésorerie pour le compte de tiers notamment ont affecté la trésorerie, mais positivement. Il y a eu une majoration de 1,6 M€. Cela représente un prélèvement de 300 000 € seulement sur la trésorerie en 2016. Le niveau total de la trésorerie est de 38 162 384 €.

M. VERSCHEURE.- S'agissant du compte financier 2016, je voudrais vous présenter aujourd'hui deux points. D'une part faire un focus de quelques diapositives sur les principes et les méthodes d'évaluation qui sous-tendent la tenue des comptes de l'UPEC, qui répondent aux normes comptables en vigueur définies par le Ministère des finances et des comptes publics, et qui sous-tendent les travaux de certification menés par le Cabinet de commissariat aux comptes Deloitte, renouvelé cette année. Ensuite, j'insisterai sur les indicateurs et les ratios d'analyse financière et vous expliquerai à partir de quels documents nous arrivons à faire cette analyse.

S'agissant du premier point, j'ai retenu quatre principes majeurs compte tenu des enjeux financiers de l'UPEC. Je vais vous les présenter.

D'abord les principes régissant la comptabilisation des immobilisations. D'une part, il faut savoir que l'inscription au bilan de l'ensemble du patrimoine immobilier mis à disposition de l'Etat, les collectivités locales et régionales, est faite sur la base d'une évaluation ayant été réalisée par France Domaine en 2010 et plus récemment sur la base d'une évaluation nous ayant été donnée par le Conseil régional en 2016, maître d'ouvrage de la bibliothèque de Sénart, dont nous avons pris possession au mois de janvier de cette année pour un montant de 2,7 M€. Claude PASQUIER en a parlé au Conseil d'administration de novembre 2011, a été votée une approche par composante de notre patrimoine. Les composantes sont des éléments d'une

immobilisation ayant une durée de vie et un objet différent de l'immobilisation la composant.

A ce titre, le Conseil d'administration a voté six composants constitutifs des immobilisations et des durées d'amortissements correspondantes.

Voici ces composants : le gros œuvre dont la durée d'amortissement est de 50 ans, la voirie et le réseau dont la durée d'amortissement est de 25 ans, la peau extérieure dont la durée d'amortissement est de 20 ans, l'étanchéité de la toiture dont la durée d'amortissement est de 15 ans, l'aménagement intérieur pour une durée d'amortissement de 10 ans, et les locaux techniques pour une durée de 15 ans. Un bâtiment n'a pas la même durée de vie en fonction des éléments le composant.

Les durées d'amortissement ont été votées à l'occasion de ce même Conseil d'administration et l'année suivante a été revue, en accord avec les commissaires aux comptes, la durée de certains amortissements de biens, compte tenu de la réelle utilisation de ces biens à compter de la mise en service. Sur l'ensemble des biens, l'UPEC pratique la règle de l'amortissement linéaire *pro rata temporis* à compter de la date de la mise en service.

Autre principe important, les provisions pour risques et charges. Les provisions pour risques et charges correspondent à des éléments identifiés de manière spécifique dont la réalisation est probable au 31 décembre et pouvant être estimée de manière relativement précise. Comment déterminer une provision ? Il s'agit d'un risque probable que nous pouvons estimer de façon précise.

Nous relevons deux grands types de provisions. Les droits à congés acquis par des personnels sont comptés sur un compte épargne-temps. Ils sont provisionnés au 31 décembre pour leur part monétisables et non monétisables sur la base d'un coût moyen journalier travaillé.

Autre grande catégorie de provision, les heures complémentaires des personnels titulaires. Elle est évaluée sur la base d'une charge prévisionnelle pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre. Il est à noter que les droits à congé intervenus en 2014 des personnels BIATSS, qu'ils soient titulaires ou non, faisaient l'objet jusqu'en 2014 aussi d'une provision pour charges. Néanmoins, compte tenu de nature (caractère certain), la réglementation a prévu de les considérer comme des charges à payer et non plus comme une provision. Autre grand principe, le rattachement des charges et des produits. Il concerne l'ensemble des produits de fonctionnement, l'ensemble des charges pour lesquelles, s'agissant des charges, le service s'est fait au

31 décembre. S'agissant des produits, le droit est acquis au 31 décembre. Cela concerne quoi ? Les factures non parvenues pour lesquelles le service est fait, les charges que l'on fait d'avance (les dépenses faites au titre d'un exercice mais se rattachant à l'exercice suivant), les produits à recevoir, les produits constatés d'avance.

Dernier grand principe que je souhaite présenter, à savoir les subventions, avec deux grandes catégories, deux modes de comptabilisation. D'une part, la subvention accordée par un financeur sans condition, il n'est pas mis de condition à l'attribution d'une subvention. La subvention est comptabilisée, quelle que soit la date de l'encaissement de l'opération, à la date de la signature de la convention. C'est le cas surtout pour la subvention pour charges de service public versée par le MENESR.

Un autre type de subvention faisant l'objet d'une comptabilisation différente, à savoir lorsqu'une subvention est octroyée sous réserve de la réalisation d'une condition. La subvention est comptabilisée, toujours quelle que soit la date d'encaissement, soit à la date de l'arrêté attributif si la condition est réalisée, soit à la date effective de la réalisation de la condition par le bénéficiaire de la subvention. Ce mode de comptabilisation a été instauré en 2014 et, pour les anciens dont je fais partie, a remplacé la vieille comptabilisation en ressources affectées.

Une fois ces principes présentés, je voudrais m'attacher à la présentation des principaux éléments sous-tendant la détermination des indicateurs et des ratios. A partir de quels documents, nous réalisons ces analyses financières ? Attachons-nous au compte de résultat. Le compte de résultat peut être positif, égal à 0, mais c'est peu probable, il peut être aussi négatif. Ce résultat, à l'occasion de votre vote est porté en réserve, quel que soit le niveau de résultat, positif ou négatif. Nous parlerons d'affectation du résultat. Ce résultat et ces réserves agglomèrent l'ensemble des résultats, que ces derniers soient positifs ou négatifs. Il va constituer une ressource durable pour l'Université pour financer l'ensemble de son actif au bilan (ses investissements, son matériel, mais aussi financer ses créances, si nécessaire, et aussi apporter de la trésorerie). Le compte de résultat, Claude l'a évoqué, est constitué de produits pour 237,620 M€, de charges pour 235,039 M€. Claude a travaillé avec la notion de prestation interne. La prestation interne est exclue de la présentation des comptes. C'est la raison pour laquelle vous pouvez noter des chiffres différents en matière de charges.

Concernant la comparaison des produits et des charges, L'UPEC dégage un résultat d'exploitation positif à hauteur de 2,581 M€.

Comment se positionne ce résultat par rapport à l'exercice précédent ? Ce résultat représente 1,09 % du montant du budget de fonctionnement de l'Université. Vous noterez qu'il est en nette diminution par rapport à l'an dernier, à hauteur de 28 %. Nous allons voir à travers l'examen de l'excédent brut d'exploitation quelle est l'origine de cette diminution.

L'excédent brut d'exploitation est un élément tiré du résultat. Il mesure les ressources dégagées de l'activité principale de l'Université, sans tenir compte de la politique d'amortissement, des impacts que peuvent avoir le résultat financier et le résultat exceptionnel. L'excédent brut d'exploitation compare l'ensemble des ressources propres auquel l'on ajoute le montant des subventions allouées par l'ensemble des entités financées, et auquel l'on déduit l'ensemble des charges externes. C'est l'ensemble des dépenses d'achat, mais aussi des prestations de service et dont nous déduisons l'ensemble de la masse salariale. Cet indicateur détermine la rentabilité de l'exploitation courante. L'excédent brut d'exploitation est un indicateur très important. Il est très positif puisqu'il s'élève à la somme de 12,358 M€ en 2016. Néanmoins, il est en diminution de 8 % sur l'ensemble de la période par rapport aux années précédentes.

Pourquoi cette diminution ? D'abord en raison de la diminution de la de valeur ajoutée. Dans cette notion, il y a l'ensemble des charges décaissables, les charges d'achat, pouvant impacter négativement notre excédent de fonds de roulement. Claude l'a évoqué. Les charges ont augmenté dans tous les domaines et nous avons aussi une augmentation très forte de charges de gardiennage liées au plan Vigipirate qui viennent diminuer le montant de l'excédent du fonds de roulement, en dépit d'un contexte d'un contexte d'augmentation de ressources. Pour des raisons que Claude PASQUIER a commentées, il y a une augmentation très importante de nos charges de personnels. Il est à noter une augmentation très forte de la contribution de l'UPEC au FIPHP. En effet, en 2015, la cotisation était de 184 000 €. En 2016, nous sommes à taux plein, et nous avons payé 507 000 € ; C'est une progression importante. Cela explique cette diminution et aussi celle du résultat par rapport à l'année dernière.

Un autre élément important : capacité d'autofinancement. Pour faire face à ses besoins de financement, l'UPEC doit se procurer des ressources d'ordre externes , les subventions d'investissements et d'ordre interne : la CAF . La CAT est l'élément

permettant de faire face aux besoins d'investissement de l'UPEC. Les besoins d'investissement sont les acquisitions d'immobilisations. C'est aussi, pour certains établissements ayant besoin de reconstituer leur fonds de roulement pour faire face à des besoins futurs, se constituer une capacité de financement pour constituer son fonds de roulement.

La capacité d'autofinancement est la comparaison du résultat, plus la dotation aux amortissements et les provisions, moins la reprise sur amortissements et provisions. C'est la comparaison des produits encaissables auxquels nous déduisons les charges décaissables. C'est le potentiel de l'Université dégagé par son exercice pour financer ses projets.

Comment se positionne cette capacité d'autofinancement ? Elle s'élève à 6,499 M€, mais elle marque une petite diminution par rapport à l'an dernier, à hauteur de 16 %. Il y a l'effet d'augmentation des charges également.

Après le résultat, attachons-nous au tableau de financement. Comment se financent nos investissements ? En ressources internes, vous avez la capacité d'autofinancement et vous avez les subventions d'investissement à hauteur de 10,435 M€. Elles proviennent de l'Etat, principalement du Conseil régional, du Conseil départemental, et d'autres collectivités publiques, notamment l'ANR.

L'ensemble de ces ressources finance à près de 97 % le montant total des dépenses d'investissement, très important cette année, 17,558 M€, sous l'effet de l'augmentation des acquisitions réalisées par l'Université dans tous les domaines, mais également sur le fait d'avoir pris possession de la bibliothèque pour un montant de 3,800 M€.

La comparaison de nos ressources et de nos emplois fait que l'UPEC n'a pas assez de ressources internes et externes pour financer ses investissements. De ce fait, ils doivent se financer sur le fonds de roulement de l'exercice. En conséquence, nous avons un besoin de fonds de roulement de 621 000 €. C'est un besoin net de fonds de roulement dégagé pendant l'exercice.

Le bilan est un autre élément permettant d'examiner comment s'organisent et se déterminent nos ratios. Vous avez le bilan de manière agrégée. Un bilan est composé d'un actif et d'un passif. Au passif, vous avez l'ensemble des réserves, les subventions d'équipement, les dettes et à l'actif, le matériel, les créances, et la banque.

Tel que présenté, vous avez trois niveaux d'observation. Cela permet de mesurer comment se finance le cycle des investissements et comment se détermine le fonds de roulement.

Deuxième partie, vous avez comment se finance le site d'exploitation, quel est notre besoin en fonds de roulement au titre de l'exercice, et comment par voie de conséquence se détermine la trésorerie de l'exercice.

Attachons-nous au haut du bilan. Il permet de déterminer comment se finance le cycle des investissements. Ensuite, nous examinerons comment se finance notre activité pure. La comparaison des créances et des dettes permet de déterminer notre cycle d'activité. Enfin, nous verrons comment se détermine notre trésorerie. Tout cela s'articule.

Reprenons le haut du bilan et comment se financent nos investissements. Nous avons des actifs immobilisés. Ils sont portés au bilan au coût d'acquisition. Ces actifs immobilisés sont surtout les biens immobiliers, mais également l'ensemble du matériel. Vous avez en face au passif les capitaux propres, la subvention d'investissement, nos réserves constituées notamment de notre résultat, les amortissements. Les capitaux propres financent l'ensemble de nos immobilisations. La différence entre ces capitaux propres et l'actif est le fonds de roulement de l'exercice. Ce dernier constitue une épargne nette formée progressivement au fur et à mesure de l'accumulation de nos résultats excédentaires sur l'exploitation.

Le fonds de roulement est constitué par les subventions d'investissement, les résultats des exercices antérieurs, et les amortissements non investis dans les immobilisations. Le fonds de roulement va pouvoir être investi sous forme de créances pour financer notre cycle d'activité. Il va être investi en trésorerie pour constituer le montant de notre trésorerie.

A quel niveau se situe notre fonds de roulement ? Il s'élève à la somme de 26,525 M€ en 2016. Il était à un peu plus de 27 M€ en 2015. Il est en diminution de 2 %. Claude l'a expliqué. Il finance 44 jours de fonctionnement. C'est maintenant à peu près la norme dans l'ensemble des universités.

Autres indicateurs, le fonds de roulement mobilisable. Il s'élève à la somme de 12,551 M€. C'est le fonds de roulement brut, déduction faite des engagements déjà pris par l'Université. Ce fonds de roulement mobilisable est assez conséquent. Si nous comparons aux études menées par l'IGAENR en 2015 quand ils s'intéressaient aux fonds de roulement des universités, ils estimaient le fonds de roulement mobilisable

entre 34 et 38 % du fonds de roulement brut. A l'UPEC, il est de 47 %. C'est assez conséquent. Il représente 21 jours de fonctionnement. Autrement dit, sans ressources supplémentaires, l'UPEC pourrait vivre pendant 21 jours sur ce fonds de roulement pour financer ses activités. Cela peut paraître beaucoup. Ce n'est pas le cas dans la mesure où un mois de dépenses de personnel correspond à 15 M€. Je tiens à relativiser cet élément.

Examinons maintenant le financement de notre activité courante. Comment se finance-t-elle ? Soit nos créances sont supérieures à nos dettes et nous avons un besoin en fonds de roulement. Nous sommes obligés de tirer sur notre fonds de roulement pour financer notre activité courante. Soit nos dettes sont supérieures à nos créances et nous avons un excédent de financement. Notre activité ne génère pas de besoins et nous n'avons pas besoin de recourir à notre fonds de roulement.

Dans quelle position nous trouvons-nous ? Nous avons un besoin en fonds de roulement négatif à hauteur de 11,638 M€. Nos dettes sont supérieures à nos créances. Nous avons un excédent de financement sur notre activité. Autrement dit, nous avons un cycle d'activité faisant que nous n'avons pas besoin d'utiliser notre fonds de roulement pour financer notre activité courante. Notre activité courante génère de la trésorerie supplémentaire. C'est bien. C'est structurel à l'UPEC. Sachez que, hormis quelques EPSCP qui se sont trouvés en difficulté pendant un temps, c'est à peu près la norme dans l'ensemble des établissements de notre type. La trésorerie nette, c'est la comparaison du montant de la trésorerie en caisse moins les prêts à court terme. Comme nous n'avons de prêts à court terme. Notre trésorerie est celle que nous avons en caisse. Notre trésorerie est stable. 38,162 M€, en légère diminution par rapport à l'année dernière à hauteur de 0,8 %. Nous avons une trésorerie importante. Elle permettrait de financer plus de 60 jours de fonctionnement sur l'exercice, deux mois de paye.

En résumé, le fonds de roulement est investi en créances et en trésorerie. Le fonds de roulement est égal à notre besoin de financement et il s'ajuste à la trésorerie.

L'équilibre global est simple pour l'Université. Nous avons structurellement une activité qui génère une trésorerie supplémentaire s'ajoutant au fonds de roulement.

Je terminerai en évoquant quelques ratios, un ratio d'équilibre financier, des ratios d'exploitation, et des ratios relatifs au financement de l'activité. Ces ratios sont tirés pour l'essentiel d'un tableau mis à disposition à partir de 2014 auprès des EPSCP. Ces ratios sont intéressants. En effet, au regard de ce ratios sont portés des indicateurs,

et des seuils d'alerte et de vigilance, pour certains. Ils permettent de se comparer et de voir où l'Université en est.

Comment analyser globalement ces ratios ? Il faut noter que, sans exception cette année, l'ensemble des indicateurs et des ratios sont supérieurs aux seuils d'alerte mais aussi aux seuils de vigilance fixés par la DGSEP.

Je ne reviendrai pas sur le résultat, l'excédent brut d'exploitation, le besoin en fonds de roulement, etc.

Je m'attacherai à d'autres ratios. Un sur lequel j'attache du prix est le taux de vétusté des immobilisations relatives aux matériels techniques et scientifiques et autres immobilisations. Ce ratio est déterminé par le total des amortissements sur ce type de biens comparé aux coûts d'acquisition de ces biens. Ce ratio est à 59 %. Il diminue nettement par rapport à l'année dernière de deux points sous l'effet des importantes acquisitions réalisées en 2016. Néanmoins, ce ratio est important. La norme est à peu près à 50 %. Nous constatons encore un taux de vétusté de ces biens relativement important.

Le ratio CAF sur les produits amortissables est aussi en diminution mais largement supérieur au seuil de vigilance. Ce ratio signifie qu'il y a une capacité d'autofinancement un peu en diminution. Nous l'avons vu tout à l'heure.

Le délai de clients est en augmentation. Il faut y prêter une attention particulière dans le temps pour voir comment ce ratio évolue. C'est lié au fait qu'il y a une augmentation des créances non payées au 31 décembre. Il peut y avoir plusieurs explications.

Ensuite, les ratios relatifs au financement de l'activité. Il y en a cinq ici. Le ratio ressources propres sur produits encaissables est en progression. Il est au-delà du seuil de vigilance, sous l'effet de l'augmentation des ressources propres. Cela marque le degré d'indépendance de l'UPEC par rapport à sa subvention pour charges de service public. Cela donne des marges de manœuvre.

Les deux autres ratios charges décaissables, charges externes, et produits encaissables, se dégradent un peu, même s'ils sont tous en deçà du seuil de vigilance. C'est principalement lié à l'augmentation des charges. Ils mettent en évidence une tension sur le cycle d'activité. Cela met en évidence une diminution des marges de manœuvre de l'Université sur ce point.

Le ratio dépenses de personnels sur produits encaissables est stable. Il augmente un peu sur 3 ans. Il est aussi en - deçà du seuil de vigilance fixé par la DGFIP. Il mesure les marges de manœuvre en matière de masse salariale. Les mesures prises et les

dispositions réglementaires font que ce ratio augmente ou se dégrade légèrement, il faut cependant y prêter attention.

Le ratio capacité de financement sur acquisition d'immobilisations est également au-delà du seuil de vigilance. Il diminue fortement, certes, mais cette année ont été menées de fortes acquisitions, comme l'intégration de la bibliothèque de Sénart, les travaux en cours au niveau de la faculté de Médecine, de restructuration, des animaleries, des travaux de sécurité. Tout cela fait augmenter ce ratio.

En conclusion, la situation financière de l'UPEC est saine dans un contexte et un environnement contraint. L'ensemble des indicateurs sont en diminution par rapport à 2015, le résultat, l'excédent brut d'exploitation, le fonds de roulement, etc. diminuent, cela se mesure, et cela se maîtrise. Les ratios que j'ai évoqués ne marquent pas d'alerte particulière. Nous sommes au-delà des seuils de vigilance de la DGDEP. C'est essentiel. Néanmoins, certains ont tendance à se dégrader et peuvent mettre en tension le financement des activités courantes. Enfin, j'insiste sur le niveau de vétusté d'un certain nombre de matériels sur lequel il serait possible de s'interroger.

Je ne vais pas développer les éléments de vote, il y en a beaucoup plus que l'année dernière. Nous avons le document support sur les charges et les produits, nous avons l'affectation du report à nouveau dans les réserves, et nous votons également cette année les tableaux présentés dans le cadre de la GBCP. A ce titre, il faut arrêter le nombre d'ETP rémunérés, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement, les recettes encaissées, le solde budgétaire, et la variation de trésorerie.

M. LE PRESIDENT.- Afin d'avoir les éléments de discussion complets, je propose de laisser la parole à Monsieur GODEAU du Cabinet Deloitte.

M. GODEAU.- Bonjour à tous. Merci Monsieur le Président. Je suis Eric GODEAU du Cabinet Deloitte. J'interviens de manière exclusive dans la sphère publique et notamment dans un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de Recherche.

Mon propos devant vous n'est pas de commenter les chiffres vous ayant été présentés par Claude PASQUIER et Philippe VERSCHEURE. Mon propos est de vous rendre compte de notre mission de certification des comptes de l'exercice 2016, de sorte que vous ayez nos conclusions et une assurance externe sur la fiabilité des chiffres ayant été présentés.

Je vais être très bref et beaucoup moins technique. Je ne vous présenterai pas de chiffres mais simplement quelques éléments qui structurent notre démarche d'audit.

La certification des comptes s'inscrit dans un cadre légal. Il s'agit d'un audit de conformité. Il faut s'assurer que les comptes produits sont conformes au référentiel comptable. Nous intervenons au sein de votre établissement depuis déjà quelques années. En effet, c'est notre second mandat. Cela signifie que nous disposons d'une très bonne connaissance des particularités et des spécificités de votre établissement. Parmi les points d'attention retenus dans le cadre de notre audit, ce sont des points d'attention classiques, j'ai indiqué quelques éléments, notamment la dépréciation des créances clients, l'estimation des passifs sociaux, et s'agissant des recettes, la reconnaissance des produits notamment portant sur les conventions pluriannuelles de Recherche et de la formation continue.

Le dernier point que je souhaitais présenter dans le cadre de cette première diapositive est l'importance de la réforme GBCP. Elle a mobilisé un grand nombre d'acteurs au sein de votre établissement. Nous pouvons craindre d'abord qu'elle bouleverse toutes les terminologies et les habitudes antérieures en termes de pilotage et de restitution des chiffres auprès de votre Conseil d'administration.

Le deuxième élément, c'est la consommation de temps et éviter toutes perturbations dans le processus de clôture, sachant que les délais de reddition des comptes ont été considérablement réduits au cours de ces dernières années. Nous sommes à fin février pour avoir un atterrissage du réel de l'année 2016. C'est une époque quasiment contemporaine avec la clôture du 31 décembre, et c'est un élément excessivement important en termes de pilotage et de programmation budgétaire.

Cela me permet de faire le lien avec la deuxième diapositive que je souhaitais vous présenter, à savoir le calendrier de notre intervention. Il est calé sur le processus de clôture. Ce calendrier vous permet de voir que nous intervenons largement en amont de la clôture des comptes. En effet, nous avons commencé notre mission dès le mois d'octobre 2016 pour programmer nos travaux, et notamment nos travaux portant sur les dispositifs de contrôle interne de l'UPEC. Nous les testons. C'est une des composantes importantes de notre démarche d'audit, nous assurer que le contrôle interne de votre établissement est fiable. Nous assortissons également nos travaux de tests sur des éléments d'identification de fraudes potentielles. En effet, nous constatons dans la sphère publique de manière générale, et pas uniquement les établissements publics mais aussi les collectivités locales, des tentatives de fraudes externes en recrudescence. Il est important de nous assurer que toutes les procédures en vigueur au sein de votre établissement permettent de les prévenir. Enfin, nous

sommes aujourd'hui le 24 février et nous sommes en capacité de vous apporter nos conclusions à l'issue de l'ensemble de nos travaux d'audit.

Je vais vous rappeler la séquence de notre opinion sur l'exercice 2015. Nous avons émis une certification sans réserve, après la levée d'une réserve portant sur l'inventaire physique des biens mobiliers de l'établissement. Cet inventaire a été effectué et rapproché de la comptabilité. Nous avons également assorti notre rapport de certification l'an dernier d'une observation purement technique. C'est pour attirer l'attention des lecteurs lorsqu'il y a un changement de méthode. Pour cette année, cet exercice clos le 31 décembre 2016, nous sommes exactement dans cette même configuration de certification. En effet, nous certifions les comptes sans aucune réserve. Dans notre jargon, il s'agit d'une certification pure et simple qui est incidemment sans aucune observation, puisqu'il n'y a pas eu de modification du référentiel comptable au cours de l'année écoulée.

Enfin, je terminerai sur un point qui sera à suivre au cours du prochain exercice. Il porte précisément sur une petite modification du référentiel comptable. L'année prochaine, le format de restitution du compte de résultat sera un peu différent. Il n'y aura plus d'opérations exceptionnelles dans la formation de votre résultat. Les opérations seront reclassées un peu plus haut dans le compte de résultat. En termes de gestion et de suivi comptable, il y aura encore d'autres chantiers à suivre, notamment des chantiers en termes de projets informatiques et de modifications applicatives, et également en matière de programmation immobilière. Ils auront naturellement une traduction dans vos comptes 2017 et 2018.

J'en ai terminé. Je me tiens à votre disposition si vous avez des questions.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Merci à Claude et Philippe pour la clarté de la présentation et les précisions. Y a-t-il des questions ?

M. TEBOUL.- Ma question concerne les recettes propres et autres financements publics qui s'élèvent à un peu plus de 40 M€ pour l'année 2016 en droits constatés. Nous observons, concernant les autres financements publics, qu'il existe un montant dans cet ensemble de l'ordre de 11,220 M€. Nous connaissons un certain nombre de sources, l'ANR, la Région, l'Union Européenne. En revanche, nous ne disposons pas d'éléments concernant les autres financements publics. Avons-nous des précisions sur les autres origines, de manière à déterminer si une politique financière pourrait être menée conduisant à essayer d'étendre autant que possible ces autres financements publics, autrement dit ces autres partenaires ?

Mme PASQUIER.- Il s'agit essentiellement d'autres établissements publics. La COMUE finance l'UPEC pour le suivi de ces conventions IDEA, mais nous pouvons trouver aussi d'autres ministères et organismes. Ils sont tellement nombreux. Nous ne les avons pas détaillés.

M. TEBOUL.- Une possibilité d'extension existe-t-elle ou y a-t-il une stabilité dans le temps ? Qu'en est-il sur le plan de la politique financière pouvant être menée ?

Mme PASQUIER.- Dans le cadre des contrats de Recherche, nous pouvons avoir une multiplicité d'établissements ou d'organismes nouveaux qui peuvent financer, même si aujourd'hui, beaucoup d'établissements financent. Cependant, le nombre de financeurs peut encore être élargi.

M. TEBOUL.- Une autre question. Je la pose sans souci de polémique. L'objectif est d'avoir des renseignements à ce sujet. Nous observons dans le document qui nous a été donné que, s'agissant du taux de réalisation des recettes et notamment les dépenses réalisées par rapport aux prévisions budgétaires définitives, le taux est de 98,7 %. Cependant, ce taux varie de 82 % à 105 % selon les composantes. Je voulais vous demander quelles sont les composantes au-dessus de 100 % et quelles sont les composantes en dessous ? L'objectif n'est pas de viser quiconque. Ma question est de savoir s'il existe des composantes qui, compte tenu de leurs activités, sont structurellement au-dessus de 100 %. C'est tout à fait concevable. Est-ce le cas ou est-ce lié à d'autres causes ? Connaissons-nous ces causes ? C'est une question de discipline budgétaire d'une composante à l'autre. Une certaine uniformité permettrait de réduire ces écarts pouvant être assez significatifs.

Mme PASQUIER.- Cela peut paraître significatif sur une unité budgétaire, néanmoins les montants concernés sont peu importants. Il n'y a pas d'effet structurel à une sous-estimation ou une surestimation. Pour cet exercice, c'est vrai, il y a eu un budget rectificatif qui, compte tenu du passage à la GBCP, a été effectué plutôt que d'habitude. En termes de prévisions de taxe d'apprentissage notamment, cela a pu poser quelques problèmes. Néanmoins, c'est assez à la marge. Nous avons tout de même globalement au sein de l'UPEC et dans les composantes, parce qu'en moyenne dans les composantes nous devons être à un peu plus de 100 % de réalisation des recettes, une bonne approche des prévisions de recettes qui vont être constatées.

M. PELLET.- Cela veut dire que cela touche une diminution de quelques ressources de fonds propres de certaines composantes par rapport à l'établissement initial ?

Mme PASQUIER.- Non. Cela veut dire qu'ils ont constaté plus de recettes qu'ils n'avaient budgétisées. Nous réalisons plus de 100 % au niveau des composantes. Après, c'est plus compliqué dans certains domaines comme les recettes constatées dans le cadre des contrats Recherche. En effet, comme c'est lié au montant constaté des dépenses, la maîtrise est moins évidente.

M. PELLET.- J'ai d'autres questions. La première concerne les présentations futures du budget avec le passage à la GBCP. Les colonnes vont changer. De ce fait, les repères vont changer. Nous utilisons beaucoup la comparaison avec les années précédentes 2014 et 2015. Qu'aurons-nous comme points de repère ? Aurons-nous, comme à l'époque du passage à l'euro, une double présentation pour garder les repères ? Sinon, nous allons nous retrouver brutalement sans aucun repère.

Mme PASQUIER.- C'est la raison pour laquelle, à la fin du diaporama, je vous ai présenté l'exécution 2016. Elle va servir de base en autorisation d'engagement, en crédits de paiement, en recettes encaissées. Nous pourrons comparer au budget 2017 corrigé, lorsque nous le corrigerons au cours de l'année 2017, et pour les années suivantes. Néanmoins, nous rendrons aussi compte sur les droits constatés. Nous continuerons à rendre compte de l'évolution sur les droits constatés. Ce sont des approches différentes. Néanmoins, la comparaison pourra être possible malgré tout.

M. PELLET.- Ma deuxième question porte sur les dépenses d'investissement. J'ai bien compris que la forte hausse des dépenses en immobilier était liée à la bibliothèque de Sénart.

Mme PASQUIER.- Pas seulement. Pour le reste, nous avons vu une diapo sur l'augmentation de l'acquisition de matériels Recherche et hors Recherche.

M. PELLET.- C'était ma question. Sur le matériel de Recherche, il y a une augmentation de 84 %. Cela a presque doublé. C'est peut-être une bonne nouvelle, si cela permet à l'ensemble de l'Université de mieux travailler. Néanmoins, pouvons-nous avoir quelques précisions sur l'origine ou les origines de cette forte augmentation des matériels de Recherche ? Pour reprendre la formule de Gérard, c'est sans esprit polémique. C'est peut-être une très bonne chose.

Mme PASQUIER.- Il y a eu une forte augmentation des acquisitions de matériels de Recherche dans le cadre des contrats Recherche, dans le cadre de financements spécifiques, comme le contrat Pramix. Cela représente des montants importants. Nous avons constaté également une meilleure exécution des dotations d'investissements ayant été allouées aux laboratoires, et donc une meilleure

exécution de ces dotations. C'est un ensemble. Cela concourt à une augmentation de l'acquisition de matériels de Recherche.

M. PELLET.- Ma dernière question est technique et d'actualité, à savoir le passage technique à la GBCP par l'outil informatique. Vous avez dit que faute d'outil informatique, etc. Or, il y avait un passage annoncé début janvier. Je sais, il y a des difficultés avec l'outil informatique. Cependant, j'attire votre attention sur ce que cela implique de difficultés. J'ai un exemple concret. Des tutrices, des étudiantes, employées dans la charge de tuteur pour l'année, ont vu le versement de leur allocation stoppé depuis décembre. On leur dit qu'il y a un ordre du fait des problèmes informatiques du passage à la GBCP. L'on ne peut pas les payer pour l'instant et il y a des chances que l'on ne puisse pas les payer avant un certain temps. Je trouve bizarre cette situation. N'y a-t-il pas moyen d'adopter des solutions provisoires plutôt que de faire dépendre de la réalisation technique de ces changements des personnes ayant besoin de ces sommes, même si ce n'est pas grand-chose ?

Mme PASQUIER.- C'est effectivement un nouveau logiciel, même si c'est toujours SIFAC. Il a fallu transférer dans ce nouveau logiciel tous les éléments de l'ancienne version, et éventuellement les modifier compte tenu des nouveaux référentiels. Les choses ont été faites au fur et à mesure. Il a fallu basculer tous les tiers, les fournisseurs, les clients, les agents. Il a fallu reprendre les commandes non encore payées sur l'exercice 2016 dans le nouveau logiciel, les transformer selon le nouveau référentiel, les réintroduire dans ce logiciel. Il a fallu reprendre également toutes les missions non encore remboursées aux agents. Les choses se font, mais beaucoup plus lentement que nous ne l'avions envisagé. Nous pouvons depuis un certain temps déjà passer des commandes maintenant sur l'exercice 2017. Nous pouvons refaire des missions sur l'exercice 2017. Nous avons repris encore beaucoup de choses. Il faut reprendre aussi tous les soldes comptables. Cela a été repris hier.

M. VERSCHEURE.- Pour les fournisseurs, je ne vous raconte pas le travail généré et les difficultés procurées. Nous avons terminé hier. Nous pouvons espérer pouvoir faire repartir les paiements à partir de la semaine prochaine.

M. PELLET.- J'ai posé la question. Je comprends qu'il y a une mise en route. Les tuteurs rentrent dans les budgets fournisseurs. Néanmoins, ce sont des étudiants. Ils ne touchent pas grand-chose pour ce qu'ils font. C'est important pour eux. J'attire votre attention sur le fait de trouver une solution provisoire. Ce serait dommage qu'ils passent en dernier et après tout le monde.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- J'ai dernièrement signé des choses pour eux. C'est de la rémunération. Nous ne sommes pas sur une charge de fonctionnement. En l'occurrence, la difficulté est moins le passage à SIFAC ou à GBCP qu'un problème à l'intérieur de la DRH d'un congé de maladie qui se prolonge, de la mise en paiement pour un certain nombre de composantes. Nous avons un souci de mise en paiement. Dans le processus, un maillon manque de mise en paiement des vacataires et des tuteurs.

M. PELLET.- L'informatique porterait le chapeau ?

Mme PASQUIER.- Non. La paye n'a rien à voir avec le passage GBCP.

M. PELLET.- Pas la paye des titulaires, des enseignants. Je parle des tutrices.

M. MOUCHET.- J'ai trois questions de précision. Je vois que l'augmentation des ressources propres est importante. C'est lié notamment à la formation continue. Quelle stratégie est envisageable sur ce point pour les années à venir ? Faut-il renforcer, accentuer, ce côté ou pas ?

La deuxième question, liée à la précédente, pouvons-nous envisager pour accompagner cette augmentation de ressources propres un recrutement en matière de personnels ? Est-ce envisageable ou pas ?

La troisième question est plus en tant qu'enseignant-chercheur. Comment analyser cette baisse importante de ressources liée à l'obtention de contrats de Recherche ? Que pouvons-nous envisager pour éviter que cela se poursuive ?

Mme PASQUIER.- Je vais répondre sur la dernière question. Il n'y a pas de réduction sur l'ensemble des contrats de Recherche. Il y avait juste une réduction sur les contrats de Recherche hors financement public. Globalement, l'ensemble des contrats de Recherche sont en augmentation.

M. MOUCHET.- Ce financement est-il en baisse ?

Mme PASQUIER.- Cela dit, cela peut être aussi tout à fait conjoncturel. Nous signons chaque année des contrats de Recherche. Ce sont des opérations pluriannuelles. Nous pouvons avoir une année donnée moins de financements, hors financement public, et l'année suivante en avoir davantage. Cela dépend des contrats signés.

M. GERVAIS.- Concernant la FC, nous pouvons nous réjouir de l'augmentation des recettes FC. Un gros travail est mené au niveau du SCEPPE en relation avec les composantes. En effet, il ne faut pas oublier le travail des enseignants-chercheurs participant à ces formations. L'UPEC a été désignée, avec l'UPEM, établissement pilote dans le cadre de la formation continue. Deux postes ont été attribués et financés

grâce à cet appel. Le SCEPPE est là pour pouvoir faire tout le marketing et l'ingénierie. C'est bien entendu en coordination avec les composantes. Nous commençons à avoir des résultats. Il faut prolonger cet effort.

Après, des enseignants doivent tout de même assurer des cours. Il faut voir comment assurer ces cours derrière.

M. MOUCHET.- Sur la question d'un éventuel recrutement de personnels accompagnant cette rentrée de ressources ?

M. GERVAIS.- Il y a déjà les deux postes qu'il faut optimiser.

M. BASQUIN.- De mon point de vue, l'effectif du SCEPPE est actuellement suffisant pour accomplir ces missions et les développer.

Mme GUELTON.- J'aimerais savoir le lien entre le poste clients qui est énorme, nous payons nos clients à 4 mois, et le niveau de trésorerie qui est de 2 mois d'activité. De nouveau, en pratique sur le terrain, cela se traduit par des difficultés de gestion vis-à-vis de nos partenaires que l'on paye.

M. VERSCHEURE.- Les clients, c'est le délai d'encaissement

Mme GUELTON.- Ces 2 mois de trésorerie me laissent perplexe, d'autant plus que nous avons en face des vacataires payés avec beaucoup de retard. Je proposerai une action forte. Cela a déjà été fait. Certes, c'est compliqué. Il y a des dossiers dont nous connaissons les difficultés. Néanmoins, sur tout ce qui est à payer, et notamment avec nos partenaires extérieurs, il me semble que s'il y avait une action à mener... Tant pis si nous n'avons pas 2 mois de trésorerie d'avance. C'est beaucoup trop sur le plan financier. A titre personnel, si vous pouviez accélérer les mises en paiement, ce serait très bien, sauf si c'est un effet de fin d'année.

M. VERSCHEURE.- Il y a un délai pour l'encaissement des recettes. S'agissant du paiement des fournisseurs, 2016 a été une année compliquée avec la mise en place du service comptabilité fournisseurs. Je tiens à votre disposition le chiffre, mais le délai de paiement au cours de l'année n'a fait que diminuer. En fin d'année, le délai de paiement des fournisseurs était à moins de 30 jours.

Mme GUELTON.- Je ne l'ai pas vu.

M. VERSCHEURE.- Le délai fournisseurs en fin d'année n'a pas de sens. Nous le faisons au fur et à mesure. Nous pouvons encore améliorer le délai de paiement des fournisseurs. En moyenne, nous étions à 30 jours de délai de paiement avec 80 % des fournisseurs payés dans les délais. Certains fournisseurs sont encore payés en retard pour diverses raisons, des factures pas reçues, etc. Cependant, en fin d'année, quand

le service comptabilité fournisseurs fonctionne à temps plein, le délai de fournisseurs à la fin 2016 était positif. Pour le paiement des autres dépenses, et notamment le remboursement des frais de missions, j'ai d'autres échos disant que c'était rapide sur l'exercice 2016, de manière générale.

Après, il peut toujours y avoir des incidents.

Mme GUELTON.- Sur le niveau de paiement en trésorerie, est-ce beaucoup ?

M. VERSCHEURE.- 90 jours en matière de formation continue et 116 jours, oui. Un certain nombre de créances posent des problèmes. Des contestations de clients font que des créances sont difficilement recouvrables. Des contentieux sont en cours. Un nombre important de recettes a été émis en fin d'année. Quand nous arrêtons les comptes au 31 décembre, elles ne sont pas payées. Néanmoins, le ratio augmente. Il nous faut y prêter une attention particulière.

Mme CHEVALIER.- Je fais une formation continue à chaque exposé du budget et des comptes financiers. J'ai une question sur la différence entre charges d'amortissement et reprises sur amortissement. Pouvez-vous m'éclairer en quelques mots ?

Mme PASQUIER.- L'amortissement dépend du type de matériel, de la durée d'amortissement de ces matériels. Pour les reprises d'amortissement, il s'agit des amortissements des subventions ayant financé ces investissements. Néanmoins, tous nos investissements n'ont pas été financés avec des subventions. Certains sont financés sur autofinancement (CAF et fonds de roulement). C'est la raison pour laquelle nous avons moins de reprises sur amortissement que nous n'avons de charges d'amortissement. Tout n'est pas financé en externe. Nous avons des financements internes.

M. VERSCHEURE.- Cette reprise sur amortissement est la neutralisation de l'amortissement initial dans la mesure où cet amortissement correspond à une partie de la subvention. Vous avez un amortissement dans l'exercice. Cette acquisition en immobilisation est financée par une subvention. La subvention s'amortit au même rythme que l'amortissement. Nous reprenons en fin d'exercice la part de l'amortissement financé par un investissement.

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autres questions, pouvons-nous passer au vote ?

M. VERSCHEURE.- Le vote va porter sur l'arrêt des charges et des produits, arrêter le résultat, l'affectation du report à nouveau, et les documents issus de la GBCP, c'est-à-dire les ETP rémunérés, les autorisations d'engagement, les crédits de paiement

pour les opérations consommées, les recettes encaissées, le solde budgétaire, et la variation de trésorerie.

Lecture des procurations.

M. LE PRESIDENT.- Nous passons au vote.

(Il est procédé à un vote à main levée)

Qui vote contre ? 0

Des procurations contre ? 0

Des abstentions ? 0

Des procurations abstentions ? 4

Le compte financier pour l'année 2016 est adopté avec 4 abstentions.

Je vous remercie.

M. GERVAIS.- J'aimerais renouveler les remerciements à la DSF et l'Agence comptable pour le travail réalisé sachant qu'il n'y a pas d'outil pour l'instant GBCP. Il y a eu beaucoup de traitements des données à faire. Un grand merci pour tout ce travail.

M. LE PRESIDENT.- Christian, peux-tu nous faire un point en complément d'information sur RAPET ?

M. TUTIN.- Ce sera très bref. Le Rapport annuel de performance de l'établissement est un document obligatoire. Il doit figurer en annexe du budget final des comptes de la nouvelle option des comptes de l'année précédente. Ce RAPET fait état de la mise en œuvre du PAPET qui l'a précédé. Il s'agit d'un RAPET sur l'année 2016 faisant état de l'évolution des indicateurs exposés dans le PAPET 2016 ayant été adopté à la fin de l'année 2015.

La deuxième remarque, comme nous l'avons indiqué au moment de l'adoption du budget prévisionnel 2017 et du PAPET, nous entendons faire évoluer les indicateurs qui seront suivis. Cette évolution pourra être constatée lorsque l'année 2017 aura été accomplie et que nous aurons mesuré les nouveaux indicateurs présentés dans le PAPET 2017.

Nous avons le relevé des évolutions constatées depuis 2012, ou 2013, par rapport aux objectifs et aux indicateurs annoncés dans le PAPET 2016.

Il n'y a pas énormément de choses à en dire, sauf s'il y a des commentaires sur telle ou telle évolution particulière d'indicateurs. Nous sommes sur un document transitoire par rapport à nos orientations, puisqu'il s'agit simplement du relevé des compteurs par rapport aux indicateurs qui étaient dans le PAPET 2016.

Mme CHEVALIER.- Pour avoir des éléments pour comprendre si nous prenons l'un ou l'autre des indicateurs, page 9, nous n'avons pas les mêmes effectifs provenant de l'UPEC et de la DGESIP. Y a-t-il une explication de cette différence de nombre d'étudiants chaque fois entre l'établissement et la DGESIP ? Est-ce une histoire d'étudiants doublement inscrits dans des formations et non pris en compte par la DGESIP ?

M. TUTIN.- C'est un phénomène récurrent.

M. JULIEN.- Tout dépend des périmètres que l'on prend. Les deux chiffres doivent être bons. Des gens sont hébergés dans d'autres établissements, des gens sont en double inscription, sans parler aussi des gens dans les ISI que l'on peut compter ou pas. Il y a plusieurs méthodes de comptage.

Mme CHEVALIER.- Ce serait bien de l'expliquer, de mettre une note en bas du tableau pour dire que les décomptes par établissement et par la DGESIP reposent sur cela. Cela permet de se l'approprier. Sinon, l'on bute dessus, indépendamment des indicateurs choisis. Si à chaque fois les indicateurs varient... Il faudrait expliquer les périmètres.

M. TEBOUL.- Concernant le nombre d'étudiants exerçant une activité physique et sportive, vous avez mis l'accent sur le fait qu'il y avait une désaffection sur ces métiers et qu'une politique devait être menée pour aider les étudiants à retrouver un intérêt pour ce type d'activité. Je constate, page 30, qu'il est indiqué que le nombre d'étudiants inscrits à l'Association sportive et ceux inscrits au SUAPS tend à diminuer. 2013-2014, 913 ; 2014-2015, 881 ; et 2015-2016, 798. Il y a un écart de provision négatif. Il était question, dans le cadre d'un précédent Conseil, d'actions susceptibles d'être menées pour mobiliser les étudiants sur ce point. Qu'en est-il ? Ce point me semble avoir de l'importance par rapport à l'éducation en général et pour un établissement public d'enseignement supérieur devant inclure ce type d'activité.

M. TUTIN.- Cet élément avait justifié le maintien de la gratuité.

Mme DEVILLE-CAVELIN.- Je vous salue et je vous prie d'excuser mes absences au Conseil d'administration. J'ai un cours le vendredi matin. Sur ce sujet, la baisse est liée au changement de maquette qui a fait basculer les options transversales en deuxième semestre et les étudiants pratiquent une activité sportive essentiellement à travers le biais des options transversales. Néanmoins, c'est un vrai problème et en particulier pour la charge de travail des enseignants. En effet, au deuxième semestre,

ils n'en peuvent plus et, au premier semestre, ils attendent des clients. C'est un vrai problème.

En dehors de cela, nous avons proposé et j'ai commencé à impulser la mise en place d'installations sportives en extérieur en libre-service. J'espère que nous finirons par aboutir. Il y a déjà des éléments, mais avant de poursuivre l'opération, il fallait voir comment cela se passait. C'est plus long que je ne le souhaitais au démarrage. C'est la piste principale. Le changement de maquette implique toutes les composantes. C'est vrai, cela devient compliqué. C'est la raison de cette chute au niveau des effectifs.

Mme LE LAGADEC.- Je voulais insister sur deux points me paraissant importants sur la réussite des étudiants. Nous pouvons saluer les taux de réussite des jeunes en L1 et passant en L2. Nous sommes à près de 40 %. L'attention particulière de l'UPEC est sur la réussite des jeunes et le taux d'échec, donc la volonté de diminuer ce taux d'échec, mais aussi la possibilité pour les jeunes d'avoir une réorientation, de ne pas savoir tout de suite ce que l'on a envie de faire.

Le deuxième point sur lequel je voulais insister et saluer, c'est le taux de 8,3 % d'entrants en master. Il montre bien, comme cela a été dit lors de la Conférence territoriale de cette semaine, l'attractivité de l'UPEC à l'extérieur. Cela me paraît important pour notre Université.

Mme PICQUET-VARRAULT.- C'est un RAPET proposé par rapport à des indicateurs des objectifs fixés précédemment, nous nous inscrivons dans la poursuite de cette politique, notamment la réussite des étudiants, même si nous envisageons, comme proposé dans le PAPET présenté en décembre 2016, de faire bouger quelques indicateurs et quelques dispositifs, et de faire évoluer des dispositifs pour favoriser cette orientation active, cette réorientation des étudiants pour les mettre sur des voies de réussite. Nous essayons de faire évoluer ces dispositifs pour être encore plus efficaces et faire réussir ces étudiants. C'est un objectif central, bien sûr.

II.2. (2.1) Approbation de la politique de l'UPEC en matière de frais de déplacement.

Mme PASQUIER.- Le Conseil d'administration en date du 10 juillet 2015 avait voté la procédure relative à la politique de l'Université en matière de frais de déplacements professionnels. Elle était applicable à compter du 1^{er} septembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2016. Il s'agit seulement de prolonger ce dispositif pour l'année 2017.

En effet, depuis le 1^{er} janvier nous n'avons plus de dispositif interne nous permettant de rembourser les frais de mission, tout simplement à compter de cette date. Le dispositif a été repris en l'état. L'idée était d'uniformiser les pratiques à l'ensemble de l'UPEC et que les missions soient remboursées aux frais réels à l'appui des pièces justificatives et plafonnées au forfait, avec éventuellement deux articles précisant en métropole et pour les missions à l'étranger les conditions de majoration de ces plafonds dans certains cas. C'est juste la poursuite en 2017 des dispositifs ayant déjà été votés en 2015.

M. TEBOUL.- Ce texte appelle quelques éclaircissements. Je m'exprime ici en ma qualité de juriste. Je dis cela parce que, dans le premier article, il est fait état des frais de déplacements temporaires des personnels de l'Université et ensuite des collaborateurs aux services publics. La question est de savoir quels collaborateurs et quels services publics ? Je pose cette question parce que je crains qu'avec une formule aussi souple et aussi incertaine l'on ne parvienne à ne pouvoir engendrer des dépenses à la charge de l'Université qui pourraient peut-être être excessives. Si l'on parvenait à mieux circonscrire cette notion de collaborateurs aux services publics, cela pourrait être l'occasion de faire quelques gains ou d'éviter des dépenses abusives. Je voudrais savoir ce que vous pensez à ce sujet, étant précisé que pour les collaborateurs, il faudrait savoir s'il s'agit des collaborateurs bénévoles ou non. Qu'en est-il ?

D'autre part, le texte laisse entendre qu'il s'agit simplement des déplacements du personnel de l'UPEC ou éventuellement des collaborateurs aux services publics, mais qu'en est-il de ceux extérieurs et invités ?

Mme PASQUIER.- Les collaborateurs aux services publics sont ceux que l'Université invite dans le cadre d'une activité permettant à l'Université de rembourser leurs frais de déplacement.

M. TEBOUL.- Pourquoi les services publics, au pluriel ?

Mme PASQUIER.- Nous pouvons le mettre au singulier.

M. TEBOUL.- C'est le service public de l'enseignement supérieur et de la Recherche ? Qu'est-ce exactement ?

Mme PASQUIER.- Oui, et en particulier pour l'activité menée par l'établissement, mais nous pouvons le mettre au singulier.

M. TEBOUL.- Concernant les personnes à l'étranger que nous invitons, le texte laisse entendre que ce sont les personnes venant de l'UPEC et allant à l'extérieur. Pourquoi n'y a-t-il pas une rubrique spéciale pour les personnes venant de l'étranger ?

Mme PASQUIER.- C'est dans « déplacements en métropole ». Ce sont les personnes de l'étranger qui viennent en métropole. Il est prévu notamment pour ces personnes...

M. TEBOUL.- « Déplacements en métropole » pourrait laisser penser qu'il s'agit de quelqu'un de la métropole se déplaçant à l'intérieur de la métropole, dans une ville extérieure à Paris, par exemple. La formule « déplacements en métropole » est équivoque. Il faudrait peut-être laisser entendre que cela renvoie aux personnes de l'étranger se déplaçant en métropole, c'est-à-dire venant en métropole.

Tout cela n'est pas très net et mériterait des précisions.

Mme PASQUIER.- Tous ces éléments sont dans le décret du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat. Les subdivisions sont organisées de la sorte. Nous avons repris les dispositifs du décret du 3 juillet 2006.

M. BASQUIN.- En toute hypothèse, et quelle que soit la nature du déplacement, ce document ne fixe qu'un cadre et n'autorise pas une mise en paiement. Un remboursement nécessite l'émission d'un ordre de mission par le Président ou un ordonnateur délégué auprès de lui. Charge à l'ordonnateur ou à son délégué de vérifier scrupuleusement la réglementation avant d'émettre l'ordre de mission. Nous avons un deuxième élément de garantie qui vient en réponse à vos questions et en précision des éléments que vous apportez. Ce document est un cadre. Il est une condition nécessaire mais non suffisante pour engendrer un remboursement de frais de déplacement.

M. GUYARD.- C'était sur les frais de séjour, sur l'article 6. Il est précisé que l'agent reçoit une indemnité pour frais supplémentaires plafonnée à 15,25 € par repas. Est-il utile de préciser les horaires compris entre midi et 14 heures pour le repas du midi et entre 19 heures et 21 heures ? Les personnels à l'étranger dans le cadre de conférences, de visites, ou de partenariats ne mangent pas forcément entre midi et 14 heures.

Mme PASQUIER.- Cet article concerne uniquement les déplacements en métropole.

M. GUYARD.- Et s'ils mangent à 11 heures 30 ?

Mme PASQUIER.- Ce sont les termes du décret de 2006.

Mme GUELTON.- Il y a un peu de lifting à faire me semble-t-il. Concernant le premier article sur la première et la deuxième classe, nous savons que la première classe n'est pas forcément plus chère que la deuxième. C'est pris au pied de la lettre. Par rapport aux évolutions actuelles, il y a peut-être un peu de lifting à faire.

Mme PASQUIER.- C'est précisé : si les conditions tarifaires le justifient. Si vous avez un tarif moins cher en première classe, pas de problème.

Mme GUELTON.- Il y a cette histoire de nuit à 60 € etc..

Mme PASQUIER.- L'arrêté de 2006 n'a pas modifié le montant des forfaits de repas et de nuitées. En revanche, deux articles prévoient le cas où il peut y avoir des plafonds majorés, notamment lorsque l'on reçoit des personnes de l'extérieur où nous pouvons considérer qu'il est difficile de recevoir et d'héberger des personnes sur Paris à 60 € la nuitée. Cependant, c'est tout à fait prévu dans ce dispositif.

M. BASQUIN.- Il faut rajouter une chose importante en écho de ce que vous venez de dire pour préciser le sens de la démarche et de la délibération qui va vous être proposée aujourd'hui. Actuellement, nous sommes dans un vide juridique. La précédente délibération a atteint son terme au 31 décembre 2016. Afin de pouvoir mettre en place rapidement des paiements, car il n'est pas normal que les collègues attendent longtemps leur remboursement, il nous faut une nouvelle délibération pour avoir une base légale.

Notre démarche est la suivante : l'idée est de se doter pour 2017 d'un outil étant peu ou prou la reconduction des dispositions qui existaient antérieurement. Néanmoins, vous l'avez indiqué, Madame, notre idée sera dans la perspective de l'année 2018 et des années suivantes de réajuster un certain nombre de choses. Nous sommes pour 2017 dans une mesure transitoire consistant à reconduire ce qui existait antérieurement, et nous engagerons un travail de questionnement et de réexamen du dispositif pour lui apporter les ajustements nécessaires à notre temps.

Mme GUELTON.- J'entends, ce n'est pas non plus l'essentiel. Il y a de l'énergie à développer sur d'autres points. Cependant, s'il y a un toilettage à faire, il serait opportun.

M. BASQUIN.- Perspective 2018.

M. TEBOUL.- Dans l'article 5 du texte, il est marqué que l'agent en mission pour une mission dans la période comprise entre 0 heure et 5 heures a droit aux frais de remboursement aux frais réels. Pouvez-vous expliciter la signification de cette expression « la totalité de la période comprise entre 0 heure et 5 heures » ?

Mme PASQUIER.- Encore une fois, ce sont les conditions fixées par le décret de 2006.

M. TEBOUL.- A quoi cela correspond-il exactement ?

Mme PASQUIER.- Quand la personne doit s'héberger hors de sa résidence administrative et familiale sur ces périodes, elle a droit à être remboursée d'une nuitée.

M. TEBOUL.- Dès lors que c'est entre 0 heure et 5 heures ? C'est étrange ces précisions.

Mme PASQUIER.- C'est le législateur.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- C'est un cadrage. Pour la période entre 0 et 5 heures, je considère que la personne qui passe une nuit en mission peut demander le remboursement d'un hôtel. Je n'ai jamais demandé à un enseignant à quelle heure il s'était couché durant sa mission. Cela ne me regarde pas.

M. LE PRESIDENT.- C'est le renouvellement d'un texte sur lequel il faudra continuer à travailler.

M. GUYARD.- Une question sur l'article 7 concernant le temps passé sur le déplacement en métropole. Le temps passé à bord des avions, bateaux, et trains peut donner lieu au versement d'indemnité repas. Est-ce toujours plafonné à 15,25 € ?

Mme PASQUIER.- Tout à fait.

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de passer au vote.

(Il est procédé à un vote à main levée)

Qui vote contre ? 0

Procurations contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Procurations abstention ? 0

La politique de l'UPEC en matière de frais de déplacement est adoptée à l'unanimité.

III. OFFRE DE FORMATION : APPROBATION DE LA TARIFICATION DE CINQ DIPLOMES UNIVERSITAIRES

M. LE PRESIDENT.- Ils sont tous en renouvellement. Il y a des diplômes MEEF. Brigitte pourra apporter des compléments d'information.

M. GERVAIS.- Il y a 5 annexes financières. Une concerne le DU contentieux international des affaires approfondies et 4 annexes concernent l'ESPE, master MEEF. Concernant l'annexe financière en droit, je rappelle que l'objectif de la Commission des moyens, puisque cela a été vu en Commission des moyens le 22, et l'objectif de

ce vote en CA, est de voir les aspects financiers. Nous regardons si les comptes sont bons, et, si ce n'est pas le cas, s'il y a une volonté d'approuver quand même les annexes financières, sachant que pour les aspects pédagogiques une discussion a eu lieu en CFVU. C'était le 23 janvier dernier. Cette première annexe concerne le DU droit. Il n'y a pas de représentants ici, en tout cas pas de porteurs. Il y a eu un questionnement lors de la Commission des moyens par rapport à des frais plutôt élevés concernant principalement les frais de réception. Comme vous le voyez, il y a 1 500 € de frais de réception prévus dans les charges et globalement le montant est de 480 € si l'on tient compte de ces frais. Sachant que si nous faisons le bilan des années précédentes, il y a à peu près une quinzaine d'étudiants par an dans les statistiques des années précédentes.

Dans l'annexe, nous prévoyons 12 étudiants. J'ai posé la question. Je peux vous lire la réponse de Madame ANCEL.

« Nous avons organisé une remise des diplômes en février 2017. La précédente avait eu lieu en novembre 2015 concernant la remise des diplômes DU 2015. Les deux cérémonies ont été conçues sur le même modèle, une conférence suivie d'une cérémonie de remise, les deux ouvertes à toutes les promotions et aux enseignants notamment. En 2015 et en 2016, nous avons réuni à chaque fois une cinquantaine de personnes ».

Le budget prévisionnel pour 2016-2017 a été élaboré sur la base de cette expérience et des devis fournis pour les précédentes remises de diplôme. La justification apportée par la responsable est que, au final, ce n'est pas uniquement une remise de diplôme mais un forum un peu élargi aux enseignants, aux étudiants, aux anciens, et à la promotion. Je ne peux pas vous apporter plus de renseignements.

M. GUYARD.- La personne ayant fait cette remarque, c'est moi, en tant qu'associatif avec des fonds limités. Globalement, si nous regardons dans les charges logistiques, ils ont 500 € de fournitures et consommables, 1 500 € de frais de réception et remise des diplômes, 1 500 € de frais de publicité, soit 3 500 € de gestion annexe. Je trouve que l'on peut faire moins et tout aussi efficacement. Le jus d'orange ne coûte pas 1 500 €. Il y a un peu d'abus sur ce point.

M. PELLET.- Tout dépend si nous considérons ces frais comme étant simplement de réception ou si ce sont des frais de communication et de relation publique. A partir du moment où l'événement lui-même est un événement de relation publique, nous pouvons comprendre qu'il ne s'agit pas seulement de frais de réception.

M. GUYARD.- Mais ils ont déjà 1 500 € dans la publicité.

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Sur le type de frais pour ce type de diplôme notamment pour la publicité, cela implique de pouvoir faire un peu de publicité pour la remise des diplômes. C'est une conférence avec des personnalités prestigieuses. L'on ne doit pas servir dans des assiettes en carton quand nous avons les plus hauts fonctionnaires de l'Etat, des anciens étudiants, et que l'on est en train de constituer un réseau entre les professionnels, les anciens étudiants, et les nouveaux diplômés.

Mme LE LAGADEC.- Je comprends les remarques des étudiants au regard dans le budget de la maigre part dédiée à la vie étudiante. Nous pouvons comprendre. Ce n'est peut-être pas une remise en cause de ce qui est alloué à des événements particuliers mais être attentifs à abonder plus la vie étudiante. Cela permettra l'implication des étudiants dans l'ensemble de la vie de l'Université. Des étudiants vivant bien dans leur université sont des étudiants qui réussissent mieux dans leur université.

M. LE PRESIDENT.- Si ce DU est approuvé, cela n'empêche pas d'informer la responsable de cette formation. S'il y a un vote contre, nous lui demanderons de revoir la distribution financière du DU. Je vous propose de faire un vote séparé pour ce DU.

Lecture des procurations.

M. GUYARD.- J'ai deux autres remarques sur ce DU. J'avais posé la question en Commission des moyens. Sur le document de 22 pages décrivant ce DU, coté deuxième master de droit européen, etc. il est écrit que pour les financements par le stagiaire, c'est 3 500 € de droits spécifiques, y compris les droits d'inscription à l'UPEC. C'est écrit dans le document. Or, l'on redemande 261 € de droit national université. Cela fait une addition.

M. GERVAIS.- C'était le document dont vous nous aviez parlé mais je n'ai pas la copie.

M. GUYARD.- Je vais vous l'envoyer.

M. GERVAIS.- Je pense que c'est le document actuel avec la tarification ancienne. La faculté doit attendre le nouveau vote pour pouvoir faire changer les tarifications, puisqu'il s'agit d'un renouvellement.

M. GUYARD.- Sur le nombre d'heures dans la colonne charges d'enseignement, il y a deux parties. Il y a un DU CIA, 4 modules, 154 heures de formation et le LLM, 7 modules, 205 heures. Or, ici nous avons un rappel pour mémoire : heures totales par étudiant, 128. Nous ne sommes ni sur 154, ni sur 205. Cela correspond à quoi ?

Soit c'est 4 modules, ou c'est 7 modules, ou c'est au module. Je ne comprends pas d'où vient le 128. Je n'arrive pas à le retrouver.

M. GERVAIS.- Je reformule ma remarque. Vous faites référence à un document que nous n'avons pas. Sur le document présenté à la CFVU, cela correspond aux chiffres qui sont là.

M. GUYARD.- Je peux vous montrer si vous voulez.

M. LE PRESIDENT.- Nous sommes sur le vote du document affiché.

Mme DE SUREMAIN.- Le document à la CFVU ne présentait pas d'incohérence. En l'occurrence, c'est ce document financier qui est mis au vote.

M. GUYARD.- Je l'ai trouvé sur l'université de droit.

M. LE PRESIDENT.- Ce sont des documents web.

M. GERVAIS.- Toute la maquette a dû être présentée à la CFVU avec l'annexe financière concernant la partie financière. J'ai vu votre document. Il doit correspondre à une ancienne version du diplôme. Comme il s'agit d'un renouvellement, ils ont changé les volumes. Cela a été approuvé en CFVU

M. LE PRESIDENT.- Cela ne correspond pas aux documents transmis à la Commission. Nous pouvons trouver plein de choses sur internet. Cependant, il faut se référer aux documents officiels validés à la Commission.

Concernant le vote, c'est accepter, s'abstenir, ou refuser le document qui est affiché là.

Nous passons au vote.

(Il est procédé à un vote à main levée)

Qui vote contre ? 1

Procurations contre ? 2

Qui s'abstient ? 0

Procurations abstention ? 0

Le DU est adopté avec 3 votes contre.

M. GERVAIS.- Maintenant, nous avons une série de 4 DU MEEF. Les 4 sont également des renouvellements.

Mme MARIN.- Ces DU ont été créés en 2014 dans une continuité avec la création du master MEEF créé en 2013 pour former les futurs enseignants. Or, il y a eu un changement dans la réforme. A la rentrée 2014, il s'est avéré que des étudiants ayant réussi les concours se sont inscrits à l'ESPE, mais certains d'entre eux avaient déjà un M2 validé, voire un doctorat. La question s'était posée pour l'équipe présidentielle

précédente du cadre à donner pour inscrire ces étudiants. En effet, il était nécessaire qu'ils aient une formation. Ils devaient être en alternance, sur le terrain à mi-temps, avec un salaire ponctuel. Le choix était soit de les inscrire dans un autre master bis, soit de créer un diplôme universitaire. L'étiquette est embarrassante. En effet, dans la mesure où c'est une demande de l'employeur, il y a obligation à créer ce diplôme pour ces étudiants. De fait, la question est qu'il n'est pas autofinancé parce que le financement correspond à 256 € de frais d'inscription remboursés pour chaque étudiant par le Ministère. Cela affiche un déficit lié au choix du DU. La question ne se serait pas posée si cela avait été un master bis.

Le deuxième point est l'existence d'un budget de projet pour l'ESPE. C'est un budget dans lequel chacun des partenaires, l'UPEC est plus qu'un partenaire puisque l'ESPE est une composante de l'UPEC, mais le rectorat est impliqué dans ce budget ainsi que les trois universités partenaires que sont l'UPEM, Paris VIII, et Paris XIII. Dans ce budget, le coût généré par ces diplômes universitaires est intégré de manière qu'à la fin de l'élaboration de ce budget de projet il y ait un équilibre dans la participation de chacun. Pour ce qui relève du rectorat, puisque c'est lui le demandeur, il y a un jeu d'équilibre établi entre ce que l'UPEC investit pour couvrir le coût de ces DU et les forces en enseignants que l'on appelle les formateurs académiques, des maîtres formateurs, ou des directeurs d'école d'application, qui eux entrent dans les maquettes pour fournir des enseignements que cela soit aux professeurs des écoles, ou professeurs de lycées et collèges. Tout cela se retrouve quantifié dans ce budget de projet de manière que le jeu d'équilibre entre la formation initiale et formation continue soit à l'équilibre. A la première lecture, cela semble un déficit étrange et pas tolérable mais il y a des explications notamment dans la terminologie employée.

M. GERVAIS.- C'est effectivement une situation particulière.

M. PELLET.- Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler. Néanmoins, je voudrais rappeler, sans parler de faux DU, cette injonction du Ministère est pour moi assez scandaleuse. C'est en réalité un effet pervers de la masterisation. Nous nous souvenons du débat et de ce qu'avaient donné les débats de 2009 sur la masterisation. En quoi est-ce un effet pervers ? Je pense aux étudiants. J'ai en tête des cas particuliers ces dernières années d'étudiantes ayant déjà passé un master et qui ont présenté le CAPES après avoir passé leur master 2. En général, ce sont de bons étudiants et ayant obtenu le CAPES, ayant déjà un master, nous devrions leur laisser la possibilité de ne pas suivre absolument les cours s'ils préparent le concours de

l'agrégation. Ces étudiants ayant un master et un CAPES ont pour idée d'enchaîner le CAPES avec le concours de l'agrégation. Or, en mettant en place sous la contrainte du ministère et du rectorat ces DU, nous obligeons ces étudiants à suivre un diplôme qu'ils ne souhaitent pas. Nous les obligeons à suivre un enseignement qu'ils ne demandent pas. Pour moi, la justice aurait été de laisser le choix à ces étudiants s'ils ne préparent pas l'agrégation. Qu'il y ait une exigence, certes. J'entends bien ce qui est derrière. Ils sont en contrat, ils sont stagiaires, donc ils doivent suivre une formation. Néanmoins, il aurait été normal de laisser le choix à ces étudiants, soit de suivre une formation en didactique, soit de consacrer ce temps, puisqu'ils ont déjà un master, à la présentation de l'agrégation.

Mme DE SUREMAIN.- Nous entendons bien le désir de ces lauréats de présenter un autre concours. Cette possibilité existe. Cela s'appelle une demande de report de stage. Elle est formulée auprès de l'employeur, du rectorat. Ils ont la possibilité si le rectorat accède à cette demande d'être en report de stage et de préparer l'agrégation. Néanmoins, en étant lauréats du CAPES, ils deviennent fonctionnaires stagiaires et, à ce titre, ils sont à la fois enseignant en responsabilité à mi-temps de leur obligation réglementaire de service et ont aussi l'obligation de formation sur l'autre mi-temps. La loi de refondation de l'école a prévu une obligation de formation mais pas d'obligation de diplôme supplémentaire s'ils ont déjà un master. Il n'y a pas d'obligation de passer un nouveau diplôme s'ils sont déjà titulaires d'un master d'où la création de cet espace d'accueil pour pouvoir les inscrire, puisqu'il n'y a pas d'obligation de passer un nouveau master, et d'être donc inscrits en DU. Les étudiants souhaitant reporter leur stage pour préparer l'agrégation peuvent en faire la demande. Après, nous pouvons regretter que le rectorat n'accède pas toujours à ces demandes. Nous connaissons les raisons pour lesquelles il n'y accède pas toujours. Cependant, ce n'est pas un problème d'organisation des formations.

M. PELLET.- Si. C'est toute la différence entre un droit donné aux étudiants et une mesure dérogatoire octroyée sur quels critères, à quel rythme ? Nous savons très bien que si le recteur a envie de bloquer toutes les demandes de décharge, il les bloquera, et il obligera ces étudiants à suivre une formation. J'insiste également sur l'aspect social de la question. Il n'y a pas de bourse. A part les normaliens, personne n'est payé pour préparer l'agrégation. Les étudiants ayant un master et ayant réussi le CAPES sont déjà méritants. Il faut leur laisser la possibilité de préparer l'agrégation en étant stagiaire. La loi est une obligation de formation. Lorsque l'on prépare

l'agrégation, l'on répond à une obligation de formation. L'on ne reconnaît pas cela. Que se passe-t-il ? Les étudiants ayant les moyens familiaux, soutenus par leurs parents pendant un an pour préparer l'agrégation, demandent un report de stage qui leur sera peut-être octroyé. En revanche, les étudiants n'ayant pas les moyens budgétaires de vivre un an supplémentaire aux crochets de leurs parents ne feront même pas la demande. J'en ai connu. C'étaient de très bonnes étudiantes. Elles pouvaient passer l'agrégation. J'insiste, je trouve cela scandaleux cette règle qui contraint de bons étudiants, méritants, à les obliger à suivre des cours qu'ils ne demandent pas de suivre sans leur laisser la possibilité de suivre les cours qu'ils souhaiteraient suivre. Je ne dénonce pas la création du DU mais l'injonction à l'origine de ces DU. Cela ne me semble pas normal. C'est un effet pervers de la masterisation, me semble-t-il.

Mme DE SUREMAIN.- Ce n'est pas un effet de la masterisation mais de la contrainte et de la pression en termes de besoins d'enseignants dans les classes. Nous ne pouvons que regretter qu'il n'y ait pas suffisamment de soutien pour que les étudiants puissent aller plus loin dans leur formation et qu'ils soient affectés, malgré leur demande de report de stage, en service en établissement et qu'on les empêche de poursuivre leur formation. Cependant, c'est déconnecté de la masterisation.

M. LE PRESIDENT.- C'est plus une discussion de CFVU. La loi est là. Je vous propose de revoir les intitulés sachant que c'est le même profil pour l'ensemble des 4 DU MEEF.

M. GERVAIS.- Il y a 4 DU.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose de voter sur la tarification de ces 4 DU.

Il est procédé à un vote à main levée.

Qui vote contre ? 0

Procurations contre ? 0

Qui s'abstient ? 1

Procurations abstention ? 0

La tarification de ces 4 DU est adoptée avec une abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

IV. INFORMATION SUR LES CONTRATS ET CONVENTIONS APPROUVES PAR LE PRESIDENT AU NOM DE L'UNIVERSITE

M. BASQUIN.- Mesdames et Messieurs, un point habituel dans le cadre de notre Conseil d'Administration, il s'agit de vous rendre compte des contrats et conventions

que signe le Président de l'Université dans le cadre de la délégation de compétences que vous lui avez consentie en début de mandature. La liste n'est pas très longue puisque le dernier Conseil d'administration s'est tenu il y a un mois.

Deux éléments essentiels sont à relever, tout d'abord des conventions tout à fait classiques et usuelles par rapport au fonctionnement d'une grande université, des conventions visant à soutenir la Recherche, des conventions ayant pour objet la mise à disposition de locaux dans le cadre de la réglementation, quelques conventions visant à mettre en œuvre certains modules spécifiques de formation. Nous sommes dans la mise en œuvre usuelle des attributions de l'Université telles que définies par la loi.

Je voudrais en revanche, et c'était le deuxième point de mon intervention, attirer votre attention sur la deuxième page du document de travail et mettre en exergue deux conventions passées entre l'Université et le Conseil départemental du Val-de-Marne qui nous apportent un soutien extrêmement substantiel en matière de recherche et sur d'autres aspects de notre action. Il était important de saluer et de remercier le Conseil départemental pour son soutien au travers de deux subventions dont les montants sont très conséquents, d'une part 200 000 €, et d'autre part 60 000 €. Il était important de le souligner, en particulier en présence de la représentante de l'Institution départementale.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des questions diverses ? Non. Vous êtes invités, si vous avez des modifications, à envoyer les corrections des procès-verbaux à la Direction des affaires juridiques générales. Nous les soumettrons à l'approbation au prochain Conseil d'administration qui aura lieu le 31 mars.

La séance est levée à 12 heures 21.